



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

000175

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

Affaire suivie par : Eric GALLO
Tel : 0492302095
Mél : eric.gallo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr:

Digne-les-Bains, le

27 MARS 2024

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Aménagement du lotissement les Jardins d'Allos
Notification accord
Référence : 0100035859

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

- Aménagement du lotissement les Jardins d'Allos

un récépissé vous a été délivré en date du 7 décembre 2023. Au cours de l'instruction de votre dossier, une demande de compléments a été formulée le 2 février 2024 et à laquelle vous avez répondu le 22 février 2024. Au vu des éléments fournis dans votre note, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune d'Allos pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

**SARL JARDOS
Immeuble Business Park
Zone EPSILON II
212 AVENUE THALES
83700 SAINT RAPHAEL**

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN